Mais le financier de « ma jeunesse » prétendait que la majorité des actions avait été placée en Angleterre et que ce n'était que grâce à son influence, à lui Rochette, que le public français pourrait profiter d'une partie de cette excellente affaire. Malheureusement, il ne pouvait donner ces actions au taux d'émission, car elles étaient déjà à 37 fr. 50. Ce fut à ce chiffre que les actions du Buisson Hella furent introduites au Français. Comme les titres étaient encore entre les mains de Rochette, il lui fut facile de prendre ces ordres jusqu'à 50 francs et au-dessus.

Si toutes les actions avaient été placées, ce n'est donc pas seulement 15 millions que cette affaire aurait rapportés à l'administration du Crédit minier et industriel, mais l'autre fois plus, soit 30 millions.

On voit qu'en disant que Rochette a attiré dans ses caisses plus de 200 millions, nous n'avançons rien d'invraisemblable. Il faut, d'ailleurs ajouter que l'escapade a dû « ravaler » — c'est-à-dire racheter — une petite partie de son « papier ».

Comment vivait le banquier

M. Henri Rochette était, il y a deux ans, un petit bourgeois qui habitait à Bois-Colombes une modeste villa.

Les opérations devenant fructueuses, le petit banquier loua dans le quartier de l'Etoile, à Paris, un appartement de 4000 francs.

Il habitait au 10 de la rue Villaret-de-Joyeuse, non loin de l'ancien hôtel de Hombert, une maison de construction assez moderne et de simplicité élégante.

Sa femme, née Peuch, était dactylographe, lorsque l'ancien groom fit sa connaissance. Fort jolie personne, aussi hautaine que lui était simple et familière, elle vint s'installer dans le bel appartement avec son mari. L'enfant ne vécut pas longtemps rue Villaret-de-Joyeuse : il succomba peu après l'installation de ses parents à Paris.

Mme Rochette, peu de temps après ce décès dont le banquier se montra très affecté, donnait le jour à une petite fille, aujourd'hui âgée de près de deux ans, et qui est, elle aussi, de santé très délicate.

Atteinte du mal de Pott, la petite fille, enfermée dans un appareil plâtré, ne peut demeurer sous le climat de Paris. Aussi Mme Rochette a-t-elle loué, sur le conseil des médecins, une villa à Biarritz, où elle soigne avec dévouement son enfant.

M. Henri Rochette n'avait, en s'installant à Paris, qu'une modeste charrette anglaise, attelée d'un petit poney sans grand style ; mais la prospérité de ses affaires se manifesta bientôt par l'achat d'une automobile ; il la conduisit lui-même, d'abord ; puis il prit à son service un chauffeur.

Un an plus tard, il faisait l'acquisition d'une deuxième automobile, celle-là superbe et coûteuse, celle qui devait, hier matin, le conduire au dépôt. Enfin, au mois d'octobre dernier, le banquier se trouvant trop à l'étroit dans son appartement de 4000 francs, le sous-loua et alla habiter dans le quartier de Passy, un de ces spéculatifs immeubles édifiés sur l'emplacement du parc de la Muette, au 10 de la rue Eugène-Labiche. Là, son loyer était de 7000 francs.

Rochette ne meubla pas immédiatement les pièces de ce vaste appartement ; mais depuis qu'il l'occupait, un jour, une affaire heureuse lui avait permis de changer son salon trop modeste quoique déjà fort beau, leur des meubles de grand prix ; une autre fois, grâce à une autre opération toujours fructueuse, il faisait l'acquisition d'autres objets de valeur qui venaient compléter l'ameublement somptueux de son appartement.

Rochette pour passer la belle saison, avait choisi la ville de Saint-Germain-en-Laye.

En mai 1907, le financier s'était préparé chez un propriétaire de la rue de Turenne, M. Tannenck, et lui avait loué (toute respectable, une superbe villa moderne que celui-ci avait fait construire près de la place Louis XIV, très exactement 11, rue de Tourville, en face du manège de Saint-Germain-en-Laye.

Cette villa, dénommée « la Chimère » est une fort belle construction de style gothique, en moellons, et est entourée d'un jardin planté de grands arbres.

M. Rochette y venait de Paris en automobile, recevait beaucoup et donnait aux habitants de Saint-Germain l'impression d'un personnage fort riche, dépensant sans compter.

Un accident, d'assez peu d'importance d'ailleurs, mit en relations, une fois ou deux, le financier avec la police locale.

Un après-midi, deux dames, invitées par Rochette, étaient allées se promener sur la route des Loges, conduites par elles-mêmes, une élégante charrette anglaise, genre tonneau. Le petit cheval s'emballa, parcourut à fond de train l'avenue des Loges, puis la rue de la Paroisse, et vint se jeter sur le perron de l'église. Les deux dames furent blessées et le brigadier de police Ballaydier les fit ramener rue de Tourville.

Rochette vint au commissariat de police à cette occasion. Tel fut le seul incident qui troubla la villégiature du très mondain financier. A la fin d'octobre 1907, M. Rochette quitta Saint-Germain et rentra à Paris.

Mme Rochette à Biarritz

Ajoutons que Mme Rochette se trouve, depuis un mois, à Biarritz. C'est là qu'elle a appris, hier, l'arrestation de son mari par un télégramme de son amie Mme Pelinska de Belcy. Elle lui a répondu aussitôt par une dépêche priant cette dame de se rendre auprès du prévenu. Le juge lui a refusé cette autorisation.

Un détail : à la fête des Fleurs de l'année dernière, au bois de Boulogne, elle obtint le prix d'honneur pour son équipage fleuri.

Un témoin à charge

Nous avons pu rejoindre, dans la soirée, l'un des témoins entendus par M. l'expert Dufour. Ce témoin est M. Tournet, ancien employé de Rochette, dont la déposition, plus encore celle de son camarade, M. Renck, a été particulièrement accablante pour le banquier.

— C'est au mois de juin, nous dit-il, que je m'aperçus des tripotages du mon patron. Il vendit, à ce moment, 800.000 francs de titres qui avaient été déposés chez lui. La nuit, il me fit venir avec quatre de mes camarades pour prendre, dans les dossiers des clients, les titres dont il avait l'intention de faire argent.

« Ce fut ensuite le tour des Nervs. Rochette avait émis pour 20 millions de ces titres. Un mois plus tard, il ne restait plus que deux ou trois millions en caisse. Où était passé le reste ? Je ne le sais. En tout cas, il sera difficile de le savoir car les bilans que produisait Rochette étaient faux.

« Tous ces tripotages nous ouvrirent les yeux et, décidés à ne pas rester un instant de plus dans cette galère, nous donnâmes notre démission, Renck et moi.

Chez le sénateur Prevet

En plus des affaires Gadot et Richereau, M. Rochette fait l'objet d'une troisième information judiciaire au Parquet de la Seine. Il s'agit d'une plainte déposée contre inconnu par M. Prevet, sénateur de Seine-et-Marne et directeur du « Petit Journal », mais qui, en réalité, vise personnellement le directeur du Crédit Minier.

Une lettre fut faite. Il y a un mois, quelques actionnaires du « Petit Journal », pour faire déprécier les actions de ce journal, il s'agissait de racheter ensuite les actions, afin de devenir les maîtres du journal et d'y mener une adroite campagne pour obtenir la concession des transports dans Paris.

Nous avons vu hier le sénateur Prevet.

— Le 25 février dernier, nous a-t-il dit, les actionnaires du « Petit Journal » reçurent, sur papier à entête de la « Caisse du Monitoeur de la Banque et de la Bourse », 8, rue Saint-Georges, une circulaire qui leur causa quelque surprise. Cette circulaire contenait une série d'allégations mensongères, dont le but était d'amener les actionnaires à revendre à vil prix leurs actions, que les intéressés avaient achetées sagement.

En présence de ces manœuvres, comme administrateur délégué des actionnaires du « Petit Journal » je portai plainte contre l'auteur inconnu de cette lettre d'escroquerie.

« M. Barthelot, commissaire aux délégations judiciaires, recherche l'auteur de la circulaire. Le directeur de la « Caisse du Moniteur de la Banque et de la Bourse » prétendit avoir remis ces circulaires en blanc à M. Maijer, banquier, et celui-ci, à son tour, déclara les avoir données à M. Lecocheux, administrateur de « Buisson-Hella ». M. Lecocheux avoua enfin être l'auteur de cette circulaire. Il avoua, en outre, que la liste des actionnaires du « Petit Journal » lui avait été remise par un certain M. Trousselle ».

Ce M. Trousselle, dont parle M. le sénateur Prevet, est l'ancien chef de cabinet d'un ancien ministre de l'intérieur et de la Guerre.

Les agents de l'affaire contre le « Petit Journal » fonctionnaient à Lille pas plus tard que samedi après-midi.

Entretien avec M. Rabier

Le « Petit Parisien » a eu une conversation avec l'avocat de Rochette, M. Rabier, vice-président de la Chambre. Il en rend compte en ces termes :

Dans la soirée, nous avons pu nous entretenir avec M. Rabier, vice-président de la Chambre, qui fut l'avocat de la banque franco-espagnole.

Nous avons rencontré le député du Loiret chez lui, au moment où il se disposait à se rendre au ministère de la Justice, rue Oudinot.

— J'ai été l'avocat de la Banque franco-espagnole pendant près d'un an. Mais je ne le suis plus depuis plusieurs jours, nous dit-il, ayant adressé ma démission au conseil d'administration le 10 mars dernier. En même temps, je renvoyais à M. Rochette tous les dossiers qu'il m'avait confiés. Depuis cette date, je n'ai plus eu rien de commun avec la banque franco-espagnole.

— Pourquoi vous avez mis les affaires de M. Rochette à l'ordre du jour ? — Je ne comprends pas. Quelle impression avez-vous gardée de cet homme ?

— Je vous dirai que la nouvelle de son arrestation m'a littralement stupéfié. Quant aux affaires dont il m'avait chargé, je ne puis vous en parler. Vous comprendrez que je puis tout au dessus à la plus stricte réserve. Toutefois, que je ne connaissais que M. Rochette et que j'ignorais jusqu'au nom des administrateurs des sociétés qu'il dirigeait.

— Il pourrait avoir vous désigné vos fonctions d'avocat-conseil ? Est-ce parce que vous commencez à douter de la parfaite honorabilité des entreprises de votre client ?

— Pourquoi ?... répète notre interlocuteur. Eh bien l'affaire que j'ai eue à conduire pour le compte de M. Rochette m'a prouvé que je n'avais plus le temps de m'occuper de ses affaires.

« De notre entretien, je retiens que cette déclaration : « J'ai été l'avocat de M. Rochette ; je ne le suis plus. Ils gardent, c'est tout ».

Telles sont, strictement reproduites, les déclarations que nous a faites l'honorable député du Loiret.

Les dernières cotes

Voici les cours auxquels ont été traitées les différentes valeurs du Crédit Minier, aujourd'hui 24 mars :

Syndicat Minier	20 fr.	— 45 fr.
Banque Franco-Espagnole	35 »	— 45 »
Nervs	4 »	— 5 »
Manchons Hella	15 »	— 60 »
Buisson Hella	2 »	— 9 »

Maison de Banque menacée

Le directeur général des succursales de province du Crédit Minier et Industriel, qui s'est présenté aujourd'hui au Palais, estime à 34 millions la valeur nominale des actions émises par Rochette. Il déclare que pour trouver le total de Kruck, il faut multiplier ce chiffre par trois, ce qui donne 102 millions. Avant l'arrestation de Rochette, le directeur-gérant des succursales de province avait donné au juge les noms et adresses de cinq agents de change et de six coulissiers en relation avec Rochette. Parmi ces maisons de banque, il en est une, qui n'est pas la maison Quantin, dont on a parlé ce matin, commanditée par Rochette, et qui devra déposer son bilan sous peu. Me Coudy, l'avocat de M. Gadot, avait déposé en première plainte au mois de mai de l'année dernière et l'a renouvelée en février dernier. C'est pendant ce laps de temps que se seraient exercées, au dire de Me Coudy, certaines influences.

Me Coudy a ajouté qu'une tentative de pression aurait été exercée sur lui par des gens qui seraient venus lui dire que s'il persistait à son client de retirer sa plainte contre Rochette, une somme de 150.000 fr. lui serait remise. De nombreuses personnes se sont présentées cet après-midi, au cabinet de M. Berr, pour y déposer de nouvelles plaintes.

Les employés tiennent deux meetings

Tous les employés des deux établissements Rochette (Crédit minier et Banque Franco-Espagnole) se sont réunis lundi soir, à neuf heures, au restaurant Coquet, boulevard de Clichy. Cette réunion qui comprenait plus de quatre cents personnes, avait pour but de voter d'abord une adresse de sympathie et de dévouement à M. Rochette et ensuite de reconstituer la liste des 40.000 clients des deux banques à qui les directeurs veulent envoyer une circulaire pour les convoquer jeudi à une réunion, à la salle des Agriculteurs, rue d'Athènes. Comme le courrier a été mis sous scellés, il est nécessaire d'avoir recours aux employés pour reconstituer les listes.

Les employés ont tenu une nouvelle réunion mardi matin à dix heures, au même restaurant Coquet.

Une grande foule est située à l'angle de la rue Blanche et de la rue Lepic.

A la réunion de mardi matin, quelques orateurs improvisés firent un éloge chaleureusement applaudi de M. Rochette et proposèrent de signer cette fois une pétition en sa faveur.

Aussitôt des feuilles polycopiées furent distribuées, que les employés, hommes et femmes, signèrent avec empressement.

La pétition fait valoir les qualités d'infatigable travailleur de M. Rochette, la sollicitude dont il a toujours fait preuve envers son personnel et conclut formellement par une demande de mise en liberté immédiate.

La troisième réunion du personnel du Crédit minier, de la Banque Franco-Espagnole, etc., aura lieu mardi soir, à huit heures et demie. On doit y élire définitivement le tureau provisoire qui a été désigné le matin pour prendre en mains les intérêts du personnel.

Démentis officieux

L'agence Havas nous communique la note suivante :

« On nous prie de déclarer que M. Cruppi, ministre du commerce, n'a jamais eu de relations avec M. Rochette, qu'il ne connaît pas.

« D'autre part, M. Rabier, député, n'a fait à aucun moment de démarches auprès de M. le garde des sceaux en faveur de M. Rochette. »

Un Comité de défense

200 actionnaires de diverses sociétés lancées par M. Rochette, se sont réunis, cet matin, chez l'un d'eux, rue du Havre, et ont constitué un comité de défense des porteurs d'actions.

Ils ont décidé de se porter partie civile au procès et ont pris comme avocat Me Louis Merle.

A LA CHAMBRE

M. Ceccaldi, député radical-socialiste de l'Aisne, annonce dans les couloirs de la Chambre qu'il va s'entretenir avec M. Briand pour lui annoncer son désir de provoquer un débat devant la Chambre avant les vacances sur l'affaire Rochette.

EN PROVINCE

Le Mans, 24 mars

Le commissaire central s'est transporté cet après-midi à la succursale du Crédit Minier et a ordonné au gérant de cet établissement de cesser toute opération. Les créanciers atteints par cette crise sont nombreux dans la Sarthe.

Grenoble, 24 mars.

La succursale du Crédit Minier, installée place Vaucanson, a été fermée aujourd'hui. Les nombreuses personnes par les divers créanciers grenoblois sont évaluées à 500.000 fr. et portent surtout sur les valeurs de la Banque Franco-Espagnole, les Manchons Hella et les Mines de la Nerva.

A MADRID

L'Universo dit que la nouvelle de l'arrestation, à Paris, du délégué de la Banque Franco-Espagnole s'est répandue rapidement à Madrid et a produit une grande émotion, de nombreux capitaux espagnols étant engagés dans les affaires Rochette.

Hier, dans l'après-midi, le directeur de la Banque Franco-Espagnole a fait des déclarations devant le juge, concernant la déconfiture. La plus grande réserve est gardée sur ces déclarations.

15.000.000 disparus

Si le krach du Crédit Minier, dont le souvenir restera longtemps à la mémoire, atteint toute la France, il semble toucher plus particulièrement notre département et l'arrondissement de Lille.

Comme nous le disons d'autre part, plus de 2000 personnes possédaient des valeurs du Crédit Minier. Suivant une personne bien renseignée et qui fut pendant longtemps attachée au service de la Banque, l'arrondissement de Lille participerait au krach pour plus de 15 millions.

A LILLE

Comme on le supposait, le Krack du Crédit Minier a fait grand bruit à Lille et aux environs, où cette maison possédait plus de « trois mille » clients. Bien des gens de modeste situation, et qui avaient engagé toutes leurs économies dans les affaires Rochette, voient subitement leurs espérances anéanties.

Mardi, dès la première heure, les bureaux de la succursale du « Crédit Minier et Industriel », 107, boulevard de la Liberté, furent envahis par une foule plus nombreuse encore que lundi soir.

Les vitres sont suspendues de nombreuses pancartes priant le public de « rester calme et d'attendre les circulaires que la maison enverra à ses clients. »

Une dépêche datée de Paris et émanant de M. Staquet-Derache, directeur de la succursale de Lille, chargé des employés, le dire aux clients qu'un comité se constitue pour la « défense des clients intérêts ».

Dans le couloir sont placardées plusieurs coupures du journal le « Financier », organe de M. Rochette, où il est dit que la banque a été agitée lundi et que les valeurs ont subi des fluctuations importantes.

Un autre télégramme des plus typiques donne communication aux amis et principaux agents, qu'une réunion aura lieu jeudi soir, dans la salle des Agriculteurs, pour les actionnaires de Paris et une autre samedi soir, pour les actionnaires de province.

M. Rochette, ajoute la dépêche, fera tous ses efforts pour y prendre la parole.

On affiche des télégrammes de minute en minute. Parmi les nombreux placards, nous relevons encore ceux-ci :

Dépêche du 23 mars du Crédit minier et industriel :

Mesure prise contre Rochette injustifiée. Conserver calme et être à clientèle que Comité se constitue pour défendre ses intérêts qui sont garantis par nos dépôts en banque s'élevant à dix millions.

Signé : Prayoux.

Paris, 24, 12 heures 35.

Nous avons bon espoir que tout va s'arranger. Surtout soyons bien calme, et confiant. On travaille ferme pour le bien général.

Signé : Jules.

Le parquet a trouvé dans les caisses du Crédit minier seqn millions espèces, neuf millions Banque de France. Chaque affaire possède capitaux nécessaires pour roulement. Les dépêches du sour ont tendancieuses, affaire politique et attaques des vendeurs à découvert. Prier clientèle être calme et surtout ne pas vendre. Attendre instructions concernant ce coup de Bourse. Ne pas vendre de fonds aux clients avant ordres nouveaux. Afficher ce télégramme.

Signé : Staquet-Derache.

Cependant, les possesseurs de titres du Crédit Minier défilent devant les guichets des employés de l'établissement. Ces derniers s'efforcent de rassurer le public. Leurs déclarations ne semblent pas produire grand effet.

Un client se présente pour réclamer le bordereau d'un achat de titres qu'il a fait il y a plus de quinze jours. Avec surprise, il apprend que ce bordereau n'a pas encore été enregistré. « Dépêchez-vous ! » lui crie-t-il alors, et je m'en irai... » On lui dit que cela ne peut se faire ! Le malheureux s'en va navré.

On trouve encore toutefois des personnes qui ont bon espoir et qui attendent toujours de plus amples informations. Pour lasser l'attente, on les voit s'approcher et s'intéresser vivement à un appareil stéréoscopique, qui représente les chaudiers des mines de M. Rochette.

Les crédules ne sont cependant pas légion, et la plupart des gens qui stationnent devant le Crédit Minier, sont plutôt anxieux. Il n'est pas jusqu'au malheureux agent chargé du service d'ordre en ces parages, qui n'ait les regards pleins de colère et les gestes fiévreux.

L'infortuné sergent de ville, avait, avec sa femme, économisé son pur sou, deux à trois mille francs. Ayant entendu parler des gros rapports que produisaient les sociétés de M. Rochette, il avait placé son argent dans cet établissement, persuadé qu'il ne tarderait pas à être possesseur d'une immense fortune.

Comme tant d'autres, il constate aujourd'hui qu'il est dangereux de se lancer dans des combinaisons qu'il ne lui est pas permis de contrôler.

On suspend les opérations

Vers onze heures, l'affluence devient de plus en plus grande, quand M. Langevin, commissaire de police du 1er arrondissement, se présente dans les bureaux de la succursale, et à défaut de M. Staquet, signifie au sous-directeur l'ordre émanant de M. Berr, juge d'instruction à Paris, de ne plus se livrer à aucune opération jusqu'au passage de M. Graux, administrateur judiciaire près du tribunal civil de la Seine, déconfiture. La plus grande réserve est gardée sur ces déclarations.

Alors, il se cramponnait au comptoir, pleurant et gémissant et il se laissa tomber, dans un fauteuil, en proie à un véritable accès de délire, tandis que les gens se prononçaient des sous inactivités. Il fallut appeler un docteur.

A ARRAS

A Arras comme partout ailleurs, la succursale installée rue Pasteur a reçu de nombreuses visites en matinée. Toutefois, il faut ajouter que tous les clients de la succursale d'Arras ne sont pas de notre ville, car les opérations faites par M. Basuda, pour le Crédit Minier, s'étendaient jusque dans le pays minier et à Bénin-Liétard.

A BAPAUME

A Bapaume, où le Crédit Minier avait également une succursale, les victimes seraient plus nombreuses qu'à Arras. On parle d'une perte de 6.700.000 francs. Nous donnons toutefois ces chiffres sous toutes réserves.

A TOURCOING

Toute la journée d'hier des groupes ont stationné devant l'agence tourquennoise du Crédit Minier et Industriel, dont la façade en pan coupé se trouve à l'intersection des rues Carnot et des Orphelins.

Dans la matinée, sur un ordre transmis par le parquet de Lille, M. Tardif, commissaire central, s'est rendu à l'agence pour inviter le personnel à suspendre toutes les opérations.

Le directeur, M. Maximilien Pinet, était parti à Paris depuis la veille. Il a adressé de la capitale plusieurs télégrammes qui sont affichés, ainsi que des communications faites par lui téléphoniquement.

Le public lit ces correspondances et les commentaires vont leur train.

De nombreuses personnes pénètrent dans les bureaux ou sortent. Les unes et les autres ont l'air plutôt navré, malgré les conseils de rester calmes affichés à la porte et répétés verbalement par le personnel.

On croit généralement que le nombre des personnes lésées à Tourcoing n'est pas bien considérable, l'Agence en effet, ne devait pas compter encore une très forte clientèle. Néanmoins, on assure que c'est plutôt parmi des employés et ouvriers économes que se recrutent les victimes de la déconfiture financière.

Il y a un an et demi environ que l'Agence de Tourcoing est ouverte. Ses bureaux furent d'abord situés au numéro 8 de la rue d'Anvers puis, il y a onze mois, ils furent transportés là où ils se trouvent présentement, dans l'immeuble précédemment occupé par l'Agence de la Société Générale, actuellement Grande-Place.

Le directeur de l'Agence tourquennoise du Crédit Minier et Industriel est M. Maximilien Pinet.

Il y a quelques semaines il nous fit visite pour « nous mettre en garde contre une annonce prédisant la catastrophe financière imminente des valeurs émises par le Crédit Minier. »

Il nous dit-il, une manœuvre de chantage, et il nous exhiba une correspondance des administrateurs de la Banque Franco-Espagnole, impulant cette manœuvre à M. Francis Laur, ingénieur des Mines, ancien député.

Nous avons vu depuis des journaux, notamment un de création toute récente, ayant pour titre la *Tribune*, publié à Paris, où s'étalaient des articles de polémique d'une violence inouïe contre M. Francis Laur, Delachenie, de Lille, et quelques autres.

Sur la porte est collé un placard manuscrit indiquant que le Buisson Hella est inutile à enregistrer et qu'on peut y voir tonitonner.

A HAZEBROUCK

M. Flandeschi, commissaire de police, a transmis l'ordre de ne plus se livrer à aucune opération.

A ce qu'on nous assure, beaucoup d'employés du chemin de fer ont été victimes de cette banque.

Dans notre ville, on apelle le local occupé par le Crédit Minier la maison des surprises, car précédemment la banque des Charbonnages qui était installée avait dû fermer ses portes faute de fonds.

A DUNKERQUE

La nouvelle du krach de la Société Générale du Crédit Minier a causé à Dunkerque où il existe une succursale, la plus vive émotion.

C'est que ceux qui ont eu confiance dans les prospectus du financier Rochette sont nombreux. C'est ici comme partout, les petites bourses qui écopent : douaniers, matelots retraités, petits boutiquiers et petits rentiers.

Aussi, les alliées et venues ont-elles été nombreuses à la succursale de la Société située rue du Quai.

Devant l'établissement se pressait le public pour déchiffrer les dépêches adressées à tous les directeurs des succursales.

Une scène assez dramatique s'est passée rue du Quai ; un client voulait réclamer toutes ses valeurs déposées dans le coffre-fort du bureau. C'étaient toutes ses économies.

Le visage congestionné, il suppliait les employés de lui remettre ses titres, mais le télégramme du juge d'instruction était formel : il fallait arrêter toute opération.

Gabrielle ouvrit les yeux. Son front s'éclaira aussitôt d'un reflet de félicité idéale, qui lui fit comme un nimbe surhumain, céleste !

— Lui !... murmura-t-elle... Lui, pour recevoir mon dernier soupir...

La malade fit un effort pour parler...

Et d'une voix grêle et voilée, aux notes étranges, ayant déjà les sonorités mystérieuses de l'au-delà :

— Approchez, dit-elle... Approchez, monsieur de Lignières...

Il obéit et vint tomber à genoux près de la moribonde.

— Je vais mourir, continua-t-elle... Mais je mourrai heureuse, — puisque j'ai retrouvé mon fils... notre fils... et que je vous l'aurai rendu... Le voici... Aimez-le, Christian, pour tout ce qu'il a souffert... pour ce qu'a souffert sa mère... Aimez-le... protégez-le... vous me le promettez, n'est-ce pas ?

— Je le jure ! répondit le comte d'une voix grave.

(A suivre).

Sanglante Richesse

PAR

GEORGES SPITZMULLER

Il entra dans une boutique de coiffeur.

— Les cheveux ? lui demanda celui-ci pendant qu'il s'asseyait.

— Permettez ! dit en sparté Hennequart. Et sur « réchauffants » ? Non, patron, répondit-il à voix haute, la barbe, patron.

— Dommage ! répliqua le figaro, en passant sa cape le serviette.

— Pourquoi ?

— Ça lavera-t-il sont rudement bien plantés.

— Affaire de goût. Moi ils me gênent.

— Comme il vous plaira ! dit le barbier qui prit ses ciseaux.

Il allait commencer quand soudain il vit Hennequart Valentin.

— Qu'est-ce que vous avez ? lui demanda-t-il, inquiet.

— Moi ? Rien !

— Vous vous êtes fort pâle...

— Ce n'est rien, vous dis-je... Non... rien du tout !

Il bégayait.

Et qu'il venait d'apercevoir, suspendue à un portemanteau, une gilerine de gardien de la paix.

Et, saisi subitement d'une frayeur folle, il pensait :

—Le flic (l'agent) va probablement se rencontrer. Il faut pas rester ici une broquille (minute) de plus. Cela pourrait me coûter cher.

Valentin se leva et se débarrassa de la serviette.

— Vous avez raison, dit-il au coiffeur, je garderai ma barbe.

E. ouvrant brusquement la porte, il disparut.

— En voilà un type ! s'écria le barbier stupéfait. Je perds une barbe, moi, de cette allure-là. C'est bien fait pour moi, aussi. Ça m'apprendra à vouloir former le goût de la clientèle.

Pendant ce temps, Hennequart avait gagné le large.

Il courait, craignant d'entendre résonner sur ses talons les bottes ferrées du gardien de la paix. Mais il réfléchit bientôt que cette allure pouvait attirer l'attention.

Un principe de la Grinche (association des malfaiteurs) est qu'il ne faut jamais paraître pressé quand on se sauve

Il est permis de courir à tout le monde, sauf à ceux qui en auraient le plus besoin.

Valentin ralentit le pas, et tout en marchant, alluma une cigarette.

— Pardon, un peu de feu, s'il vous plaît, dit un passant.

Il se tourna du côté de l'homme qui venait de l'interpeller.

Au même instant, il se sentit appréhendé au collet.

— Flagelot !... s'écria-t-il d'une voix stupéfaite.

— Lui-même, parfaitement ! lui fut-il répondu sur un ton de placide ironie.

Hennequart fit un violent effort pour se dégager. Ce fut inutile.

Le mari de Fanchonnette tenait bon. En même temps, il appelait à l'aide...

— A moi !... A moi !...

Au loin, des agents arrivaient.

Le nerveux se débattait toujours énergiquement, désespérément. Il essayait maintenant de blesser Flagelot à coups de pied, car le cireur en plein vent lui avait saisi les bras et était parvenu à les immobiliser. Mais ses totalités demeuraient vaines.

Des passants accoururent, puis les gardiens de la paix.

Le mari de l'Arlésienne put leur remettre sa capture.

Alors, se voyant pris; Valentin essaya d'en imposer.

— Je me demande ce qu'on veut ! criait-il... Pourquoi m'arrête-t-on ? Est-ce que le premier venu peut vous faire arrêter ainsi ?

— Ce qu'on vous veut ? Vous empêcher de recommencer vos mauvais coups ! répliqua Flagelot, tout en donnant des explications aux sergents de ville.

— C'est une infamie ! cria Hennequart. Encore une erreur judiciaire. Lâchez-moi !

Il espérait émouvoir la foule où il devinait, où il devinait des amis prêts à prendre son parti. Il vociféra, hurla, redoubla de violence.

Mais toutes ses protestations restèrent sans écho.

Lorsqu'il eut fini Flagelot dit simplement aux gardiens de la paix qui maintenaient le nerveux :

— Mes amis, on s'explique au poste ou au commissariat. Vous trouverez là tous les renseignements utiles. Je vais vous y accompagner.

Et s'adressant au nerveux :

— Eh bien, ça y est ? fit-il, joviale. Tu as à moitié démoli Gardavaut, l'autre fois, mon garçon, tu m'as brûlé la politesse, le soir où tu as volé Charlot, et hier encore. Tu as voulu me démolir moi-même... Je prends ma revanche, voilà tout. Chacun son tour ! C'est le père Leverdier qui va être content !

XXXVII

In Extremis

Le lendemain, avenue d'Antin, on annonçait au comte Christian de Lignières la visite d'une femme disant être la gérante d'un family-house du boulevard des Batignolles

Cette femme avait, disait-elle, à faire une importante communication.

Nous le savons, par un honorable scrupule, elle tenait à prévenir le mari de la comtesse, — de la femme qui lui avait conté Charlot.

Lorsque Véra se présenta chez le comte, il se préparait à sortir pour aller au ministère de la Guerre.

On introduisit la gérante auprès de lui.

Elle lui exposa l'objet de sa visite.

Aux premières paroles, le lieutenant de chasseurs comprit qu'il s'agissait de son fils.

O joie !... Il pourrait s'occuper de l'enfant... remplir son rôle vis-à-vis de lui... Le secret de Solange ne serait plus enfermé dans sa tombe.

— Cet enfant, où est-il, madame ? s'écria le comte, en proie à une vive agitation. Dites, que je vole auprès de lui !

— Chez M. Leverdier, sergent en retraite, 12, rue de Suréne. C'est lui qui est venu le réclamer chez moi.

— J'y cours.

Peu après, sa voiture le déposait devant le logis de Gardavaut.

Le petit Charles n'y était plus... Sa mère l'avait emmené la veille à son hôtel, rue Boissy-d'Anglas, Françoise donna l'adresse à l'officier.

Bientôt la voiture l'y amena. Christian descendait, dominé par un violent émoi, empli de sentiments qui se heurtaient en une confusion douloureuse.

Et son cœur se dilatait...

Père, il allait revoir son fils...

Le comte fit passer sa carte.

Quelques minutes après, il était introduit...

Une vaste chambre avec un grand lit aux rideaux blancs.

Sur l'oreiller, une tête de jeune femme toute pâle, les paupières closes.

A genoux, un enfant qui pleure, convulsé de baisers une main de malade, une main dont la vie se retire...

Gabrielle !...

Charlot !...

Charlot !... Son enfant !... Le petit garçon qu'il a sauvé, sous les pieds des chevaux le jour de son mariage.

C'est bien lui, — il le reconnaît...

Au chevet du lit, deux femmes : Geneviève et sa mère...

Plus loin, une silhouette effacée dans un coin d'ombre : l'abbé Bernier qui prie pour celle qui va mourir !...

Christian s'avance, bouleversé.

Il se yeux s'entrouvrent de larmes. Il est envahi par un attendrissement à la fois très poignant et très doux...

Son regard rencontre le regard étonné de son fils...

Il voudrait courir à lui, lui crier :

— Mon enfant, embrasse-moi... Je suis ton père !...

Mais il n'ose... Et il demeure là, sur le seuil, immobile, — tandis que Geneviève sent une douleur aiguë lui mordre l'âme, à la vue de celui qu'elle a tant aimé... qu'elle aime encore...

Un silence profond...

LES CRÉDITS
pour les opérations militaires
AU MAROC

Paris, 24 mars.

La Chambre a été saisie du rapport de M. Doumer, au nom de la commission du budget, sur les crédits demandés pour les opérations militaires effectuées au Maroc en 1907. Ces crédits s'élèvent à 46.121.495 fr., imputables à l'exercice 1907 jusqu'à concurrence de 10.604.107 fr., représentant l'ensemble des dépenses d'entretien et de transport de nature à complément (5 millions 517.258 fr.), étant imputé à l'exercice 1908, « bien que les consommations de matériel auxquelles il importe de pourvoir durent presque entièrement de 1907 » ; il s'agit en effet, dit M. Doumer, « du matériel emporté par les troupes du Maroc et prélevé sur les approvisionnements généraux de l'armée, particulièrement sur la réserve de guerre » ; il y a en outre un crédit de 150.000 francs demandé pour l'ambassade à Rabat et pour « l'action de la France au Maroc. »

Dans son rapport, M. Doumer « étudie « l'action de la France au Maroc. » Non pas, dit-il qu'il s'agisse de se prononcer sur le principe ou les conditions de l'intervention militaire de la France au Maroc. Mais « c'est la première fois que nous sommes à même de calculer les efforts et les sacrifices d'argent que notre entreprise a rendus nécessaires, et d'envisager, si nous pouvons les évaluer avec une approximation suffisante, ceux auxquels l'avenir le plus prochain nous obligera. »

Nos pertes jusqu'au 8 Mars

M. Doumer publie, d'après un état dressé par l'Administration de la guerre, les pertes de l'armée depuis l'origine de ses opérations au Maroc jusqu'au 8 mars 1908 :

Opérations sur la frontière algérienne

Officiers français	2 tués	3 blessés
Sous-officiers français	1 —	—
Soldats de la légion étrangère	5 —	13 —
Soldats indigènes d'Algérie	10 —	18 —

Opérations à Casablanca

Officiers français	5 tués	15 blessés
Sous-officiers français	9 —	12 —
Soldats français	23 —	72 —
Soldats de la légion étrangère	13 —	75 —
Officiers indigènes d'Algérie	2 —	1 —
Soldats indigènes d'Algérie	21 —	80 —

Nos pertes sont donc, à la date du 8 mars, de 99 tués dont 9 officiers, et de 311 blessés dont 19 officiers.

La marine a eu aussi ses victimes, du fait des accidents survités à bord sur la côte du Maroc : 1 premier maître et 13 hommes morts ; un nombre à peu près égal de blessés.

CHAMBRE

M. Brisson préside.

Une interpellation de M. Grosmaire sur la mort d'un soldat est jointe aux autres interpellations sur le même sujet et renvoyée au 27 mars.

On adopte un projet de loi allouant une indemnité aux membres du jury criminel, qui n'ont pas droit à une indemnité de séjour établie par la loi du 19 mars 1907 ; et la proposition de loi de M. Besnard accordant une indemnité représentative de salaire aux jurés qui ont besoin pour vivre de leur travail manuel et journalier.

L'IMPOT
sur le Revenu

On reprend la discussion du projet de loi relatif à l'impôt sur le revenu.

La Commission par l'organe de M. Malvy propose une addition à l'article 16 portant que les revenus de la 6e catégorie n'entreront pas en compte pour le total des revenus lorsqu'ils ne dépasseront pas 300 francs.

Cet article 16 est adopté ainsi que l'article 17 relatif aux amendes pour fausses déclarations.

CHOCOLAT
DELESFAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITE ET SA FRAICHEUR
98, Rue Nationale, Lille